



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Invitation : Réunion « biosécurité et élevages de volailles »

Le vendredi 19 mai 2017 de 11h à 16h

Dans les locaux de CORABIO à ROVALTAIN - GARE TGV VALENCE

Suite aux deux derniers épisodes de grippe aviaire des mesures de biosécurité ont été rendues obligatoires dans tous les élevages de volailles en France. Nous avons été nombreux à dénoncer l'impossibilité d'application de ces mesures, directement retranscrites des élevages industriels à nos petits élevages en autarcieⁱ et en vente directe. Nous entrevoyons déjà les conséquences de ces contraintes : arrêt ou diminution de l'activité, abandon de l'installation d'atelier volailles. Notre métier et notre production de qualité est en danger.

La Confédération Paysanne a enclenché une grande concertation nationale auprès des éleveurs en autarcie et en circuits courts. Le but est de proposer à l'ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture), la DGAL (l'administration du ministère de l'agriculture), aux experts de l'ANSES et au prochain ministre de l'agriculture, un guide de biosécurité applicable aux élevages en autarcie, en circuits courts et non soumis à la réglementation ICPE (moins de 5000 animaux à l'instant T). Tous les éleveurs, confrontés aux difficultés d'application des mesures de biosécurité sont invités ! Nous nous sommes basés pour ce travail sur les différents documents existant déjà : fiches ITAVI, retour d'expériences suite aux formations biosécurité, grille de contrôles, etc.

ODJ de la réunion

- Faire un retour sur ce qui pose problème, points par points
- Etat des lieux des démarches déjà effectuées auprès de l'administration entre autres et des réponses obtenues
- Etudier quelques cas « emblématiques » à partir de plan de fermes et de leur plan de biosécurité pour voir ce qu'il est possible et impossible dans les faits
- Récolter les propositions d'alternatives adaptées à l'élevage autarcique, en vente directe et soumis au règlement sanitaire départemental (-5000 animaux sur l'exploitation).
- Stratégie de communication/actions pour porter les revendications/propositions d'alternatives des éleveurs

Inscription auprès de : Babeth ROY au 04.77.26.51.95 conf.42@wanadoo.fr

ⁱ Nous reprenons la définition de l'élevage autarcique de l'ITAVI : j'éleve des poussins ou des démarrés, je les abats à la ferme ou en abattoir extérieur. Je ne vends pas d'animaux vivants à des professionnels.